LE SE-UNSA avec l'intersyndicale 1er et 2nd degrés appelle tous les enseignants de la maternelle au lycée à faire grève le JEUDI 20 NOVEMBRE 2008.

Assez ! Assez de mépris pour l'école publique, ses élèves et ses enseignants !

Les enseignants des écoles ont participé très nombreux à la manifestation nationale du 19 octobre. Le ministre de l'Education Nationale n'a apporté aucune réponse au mécontentement et aux revendications exprimées. La limite de l'acceptable est largement dépassée. C'est le métier et l'engagement professionnel des enseignants des écoles au service des élèves qui sont dévalorisés, critiqués et remis en cause en permanence.

Après la parution de programmes à vision passéiste, plus lourds alors que le temps d'enseignement est réduit de deux heures, aux attaques contre la maternelle et ses enseignants s'ajoutent l'autoritarisme et les pressions tatillonnes de l'administration sur le terrain. Ce climat de défiance vis à vis du professionnalisme et des compétences des enseignants est insupportable.

Pour la première fois dans le premier degré, une augmentation de près de 20 000 élèves s'accompagne de la suppression de 5500 postes et, sans aucune concertation ou évaluation de l'annonce de la suppression des réseaux d'aides aux élèves en difficulté. Qui peut croire un seul instant qu'avec un horaire diminué des programmes plus lourds, moins d'enseignants, les réseaux d'aides aux élèves en difficulté supprimés, les élèves pourraient mieux réussir à l'école ?

www.se-unsa40.org

Le SE-UNSA, le SGEN-CFDT et le SNUIpp-FSU appellent tous les enseignants des écoles à faire massivement grève le jeudi 20 novembre pour :

- **que cesse le mépris, des mesures unilatérales imposées dans la précipitation et sans aucun dialogue social : EPEP, IUFM, SMA,**
- **exiger un autre budget qui permette de faire face à la hausse des effectifs et permette une transformation de l'école qui favorise la réussite de tous les élèves,**
- **le maintien des RASED,**
- **un véritable dialogue social, le respect du paritarisme et des droits syndicaux.**

Les modalités départementales vous seront communiquées ultérieurement par mail et sur le site du SE-UNSA : www.se-unsa40.org